

Quelques opinions sur le projet du Gouvernement

Trois groupes s'étaient formés dans l'ancienne Chambre pour l'étude de la réforme électorale : le groupe proportionnaliste, que présidait M. Charles Benoist, le groupe du scrutin de liste, que présidait M. H. Hoc...

Le projet de M. Briand est celui dont je me rapprocherai le plus. Le scrutin de liste ? Je me suis efforcé de le garder à l'époque où il fut sacrifié par mégarde. Le renouvellement partiel ? Je puis aller jusqu'à...

Dans une note précédente, on dans une interview, l'honorable M. Briand disait qu'il se proposait à la fois et la défense de la République et une réforme électorale déguisée pour tous, et qui tendait à donner à cette réforme une « allure française ».

Ce sont précisément les deux points de vue que j'ai présentés à mes électeurs, et que j'ai discutés, puis que j'ai défendus et mes discours, et que j'ai défendus et mes discours, et que j'ai défendus et mes discours...

Le projet de réforme électorale du gouvernement ne peut évidemment me donner aucune satisfaction, puisque le parti partisan convaincu du scrutin uninominal...

Je ne puis encore parler dans ses détails du projet gouvernemental ; l'attendri d'en avoir le texte. Mais je considère que le dépôt de ce projet à l'ouverture de la législature est un acte de la plus haute importance...

Quel qu'il soit, je suis heureux d'accepter ce projet comme base de discussion. Nous ne dresserons contre lui aucune proposition intransigeante. D'ailleurs le gouvernement ne considère pas son projet comme intangible. La commission qui va être chargée d'examiner en même temps que notre proposition, et de nous proposer, sur la base de nos délibérations un système simple, clair et contenant la représentation proportionnelle...

Une équipe d'ouvriers tamponnée par un rapide. Nancy, 4 juin. — Un grave accident s'est produit près de Nancy dans les circonstances suivantes : A cinq heures un quart du soir, l'express de Paris à Arrivort, a tamponné entre les gares de Ligny et de Fénétrange-sur-Moselle des ouvriers travaillant sur la voie ferrée.

L'un des ouvriers, Plumet, a été tué net et son corps horriblement mutilé. Un autre, nommé Plimont, a été grièvement blessé. L'express a dû s'arrêter et a subi de ce fait un retard.

DANS LA REGION

Le Concours Agricole

UNE PROMENADE A TRAVERS L'EXPOSITION. LE CONCOURS SERA CLOS DIMANCHE SOIR. Les personnes qu'intéressent tout ce qui se rapporte à l'élevage en général se sont longuement arrêtées devant le stand installé par M. L. Navet au Champ de Mars.

Après vingt années d'expérience ininterrompue, M. L. Navet, aviculteur et éleveur, constructeur de couveuses brevetées s. g. d. g., à Nancy près Comblanchettes, dans le département de la Somme, offre au public, en toute garantie, des appareils d'incubation et de chauffage, qu'il nous est permis de déclarer les meilleurs marchés de tous ceux qui existent, quoique, sinon souvent supérieurs, tout au moins égaux comme rendement, à tout ce qui s'est fait de meilleur jusqu'à ce jour.

Il faut citer aussi le régulateur infaillible, au même constructeur, qui permet de maintenir dans une couveuse une température constante pendant un temps illimité et, nous devons le dire, c'est la première fois que ce but est atteint.

Contrairement à tous les régulateurs électriques, l'infaillible a, en outre, l'avantage de ne pas être d'un coût onéreux. Une sorte de lapin, dit « Géant-Picard », présenté par M. Navet, a également retenu l'attention des connaisseurs. Il est destiné à occuper dans l'élevage une place aussi importante que justifiée. Ce lapin croisé est d'une forte taille, rappelant beaucoup celle du « Géant ». Il est rustique, d'un développement extraordinaire et d'un élevage facile. C'est le lapin de produit dans toute l'acceptation du mot.

Parmi les produits de première nécessité également remarquables à l'Exposition Agricole pour l'entretien des chevaux, il faut citer l'ONGUENT EVRARD, à la base de la lanoline. Cet onguent, tous les jours de plus en plus utilisé pour l'entretien du pied du cheval et des soins hygiéniques à l'extérieur par à cet organe agit, appliqué à l'extérieur sur le pied, comme le vernis de la paroi, en empêchant l'évaporation de l'eau du sabot, et dans un brillant très recherché, ne refuse jamais de débarrasser la corne et la rend tout à fait saine.

En outre, les nombreuses attestations de guérison ou d'amélioration obtenues par l'emploi de l'ONGUENT EVRARD justifient son succès toujours croissant, ainsi que les nombreuses attestations qui lui furent décernées aux expositions successives de Paris.

Le médecin L. BOUTY, Compagnie des Valenciennois (Nord) se recommande spécialement pour ses soins de Puits ou éleveurs de Puits.

raison de s'appuyer sur le sort des malheureux qui disparaissent ainsi, mais ces accidents, nul ne pouvait les prévoir ni les éviter. Il n'en est pas de même des personnes qui périssent de se blesser journellement dans les puits soit communaux ou particuliers. Ceci pouvait être évité et les maires, propriétaires en sont responsables, puisque nos législateurs reconnaissent l'utilité de couvrir les puits et ont voté une loi en 1907 exigeant que les dits puits soient hermétiquement fermés.

De plus, ils ont voté une autre loi donnant aux communes dix pour cent (10 %) sur les puits dits publics afin de les aider à se conformer à la loi de 1907. Il est dit dans cette loi que les seaux seront tenus à une chaîne sans pouvoir les détacher et que le dessus du puits doit être hermétiquement fermé.

Le Dessus de Puits ou Elevateur d'eau L. JONET et Cie à RAISMES répond exactement à cette loi ; le puits est fermé, le seau reste constamment suspendu à la chaîne, et aucun accident ne peut se produire, aucune impureté ne peut s'introduire dans le puits, souiller l'eau et la contaminer.

C'est ce que Pasteur voulait et demandait. Une visite des plus intéressantes parmi les appareils de blanchissage de la Maison JAJAG nous fait faire connaissance avec une petite machine peu encombrante, se composant d'un foyer carré porté sur quatre pieds, sur lequel se trouvent deux cylindres unis par leur base et renfermant un cylindre perforé — ces trois pièces en fer galvanisé — à côté, quelques baignoires d'une forme très originale servant de bâteaux.

On ouvre la petite machine, on y introduit du linge, pêle-mêle, une jeune fille s'assied et se met à tourner comme si elle grillait du café. Elle tourne une vingtaine de minutes.

Pendant ce temps l'exposant nous explique les qualités de son « Idéale » machine à laver Jajag, et les raisons qui ont déterminé le choix des matières employées à sa construction.

Quand l'explication est terminée le linge est lavé. Le conférencier, armé d'une grande pelle en bois le retire, lui fait prendre un bain d'eau chaude, puis un bain d'eau froide. Les dards du soleil ne trouvent d'une blancheur magnifique. On peut demander de plus une bonne ménagère.

En terminant, une visite au stand de L'UNION expose. On sait que ce stand a pour but de faire connaître au public les avantages économiques, non seulement, mais aussi, de la machine à laver Jajag, et les raisons qui ont déterminé le choix des matières employées à sa construction.

LE PROGRAMME D'AUJOURD'HUI. Dimanche 5 juin. — Exposition Générale. Entrée du public : de 8 heures du matin à 4 heures 1/2 du soir. Prix : 0 fr. 25 jusqu'à 4 heures. Après 4 heures, entrée gratuite.

La grève textile de Bailleul. La grève textile continue dans le calme le plus absolu. Les ouvriers, certains qui ont leurs revendications équitables furent par triompher et ils attendent patiemment que leurs patrons reconnaissent le bien fondé de leurs réclamations. De toutes parts d'ailleurs les encouragements viennent aux grévistes et leurs camarades des autres centres textiles font en leur faveur un bel effort de solidarité.

Voici, d'ailleurs, la liste des secours reçus pendant la dernière semaine, qui nous est communiquée par le secrétaire du syndicat bailleulois le citoyen Rabat :

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Armentières et Houplines (911 80), Lille et environs (782 10), Estaires (180 00), Hazebrouck (105 00), Bailleul (174 50), Groupe de négociants et commerçants de Bailleul (38 70), Syndicat d'Hazebrouck (20 00), Syndicat du Bâtiment d'Armentières (20 00), Syndicat de Nieppe (5 00), Paul Brierre (5 00), Dewinter Oscar (5 00), Simon Henri (5 00), Parmentier Emile (5 00), Dumetz Stanislas (5 00), Louvart René (2 00), Produit du bal, organisé à la Coopérative de la brasserie d'Hazebrouck au bénéfice des grévistes, tenu par Emile armentier, rue des Moulins, la somme de (31 00). Soit un total de : 2106 50.

Drames du désespoir

A VALENCIENNES. Un jeune homme se tue d'un coup de revolver dans la poitrine. Hier, vers onze heures du soir, le domestique Gantois Albert prenait le frais à la terrasse de l'hôtel Wallier, rue de France, 28, quand son attention fut attirée par un individu qui venait de la direction de la place d'Armes.

En face du numéro 33, l'homme fit soudain un geste. Un coup de feu retentit et il tomba. Le domestique s'élança, afin que le représentant de commerce Edouard Boulanger, demeurant même rue, 50, lui relevât le désespéré, mais reconnut par un examen attentif de l'agent d'assurances Gervais, Fernand François, 28 ans, demeurant rue de l'Hôpital-de-Siège.

Le docteur de Lawweryns, appelé, constata qu'il avait cessé de vivre. Le blessé avait été tiré en pleine poitrine, avait atteint le cœur. Les agents Gilleron et Briastre, avisés, firent transporter le cadavre au domicile de son patron.

Le revolver, du calibre de 6 millimètres, encore chargé de 4 balles blindées, fut saisi. Les motifs du suicide sont assez obscurs. Une femme avait d'un caractère bizarre écrit à la névrosité.

Est-ce là qu'il faut chercher le mobile de sa fatale détermination ? A CRESPIN

Un homme se coupe la gorge avec un rasoir. Hier, vers 8 heures du matin, la femme du peintre Babette Léon, 25 ans, Grand-Rue, à Crespin, descendait de sa chambre à coucher, où elle avait laissé son mari, souffrant de la fièvre. Soudain, elle entendit le bruit d'une chute sur le plancher.

Un horrible spectacle l'attendait. Babette gisait à terre dans une mare de sang. Il venait de se trancher la gorge avec un rasoir. On pense que le malheureux a agi au cours d'un accès de fièvre chaude, n'ayant par ailleurs aucun motif d'attenter à ses jours.

Deux femmes se jettent à l'eau A NOYELLES. La veuve Carémiau, 80 ans, s'est jetée dans la Selle, d'où l'on n'a retiré qu'un cadavre. On ignore les motifs de ce suicide.

Le Congrès national des voyageurs de commerce. LA DEUXIEME JOURNEE EST CONSACREE AU TRAVAIL DES COMMISSIONS ET A L'EXPOSE DES REVENDICATIONS PAR LES DELEGUES.

Dans la matinée d'hier les quatre commissions continuèrent l'étude des questions entrées dans la veille. Elles reçurent de nombreux vœux qui furent lus à la séance plénière de l'après-midi et qui seront présentés aux pouvoirs publics ainsi qu'il le verra plus loin.

La séance de l'après-midi annoncée pour 2 heures ne s'ouvrit qu'à 3 heures et fut de ce fait quelque peu prolongée. M. Serrahy, président, appela au bureau M. Lanché, député du He nord-ouest de Paris, socialiste unifié. M. Lanché qui fait partie de la corporation, déclara qu'il vient comme camarade. Il était accompagné de son épouse et de ses enfants, au nombre de sept. Il dit qu'il abandonnera et c'est à la représentation qu'il a demandé de substituer à ses besoins et à ceux de sa famille.

Le citoyen Lanché dit qu'il sera à la Chambre le défenseur des intérêts collectifs et individuels des voyageurs de commerce. Unis-eux-mêmes aux autres voyageurs de commerce, ils ont tous un but commun, c'est de défendre leurs intérêts.

M. Serrahy, président, s'adresse aux paroles du citoyen Lanché et espère que son congrès sera comme un modèle de fraternité. On décide ensuite qu'une délégation ira à Paris les revendications de la Fédération auprès des pouvoirs publics. En tant que M. Lanché, Dupuy, Mellé, Charif, Long et Milly ainsi que le bureau de la Fédération. En ce qui concerne ce congrès, on décide qu'il sera tenu à Nancy, le 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

LA JOURNEE D'AUJOURD'HUI. Voici le programme de la troisième et dernière journée du congrès : A 10 heures du matin. — Assemblée générale sous la présidence de M. Serrahy. Suite de la discussion des rapports présentés par les Commissions. — Discours du Président. — Compte-rendu des travaux du Congrès, par le rapporteur général.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès du Parti Radical. Paris, 4 juin. — La commission du Congrès a proposé que le congrès de Rouen se réunisse les 6, 7, 8 et 9 octobre prochains. Le 6 octobre sera appelé dans sa réunion du 15 juin, à statuer sur cette proposition.

A l'Exposition de Bruxelles. L'INAUGURATION DE LA SECTION FRANÇAISE. — LE DISCOURS DE M. DUPUY. Bruxelles, 4 juin. — L'inauguration de la section française a été solennelle et accompagnée de leurs chefs de cabinet et de nombreuses personnalités, ont été reçus à la section française par M. Chapeau, commissaire général, et M. Beau, ministre de France à Bruxelles.

Le Congrès des voyageurs et représentants de commerce. Pendant que les délégués au Congrès national des voyageurs assistaient à une fête au Palais d'été, le syndicat des voyageurs et représentants de commerce, adhérent à la Bourse du Travail de Paris, organisait, à 8 heures et demie, une réunion corporative à la salle Charles Vandepitte, Place du Marché-aux-Poivres.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès du Parti Radical. Paris, 4 juin. — La commission du Congrès a proposé que le congrès de Rouen se réunisse les 6, 7, 8 et 9 octobre prochains. Le 6 octobre sera appelé dans sa réunion du 15 juin, à statuer sur cette proposition.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La tragédie de July aux Assises

LA DEPOSITION DES EXPERTS. Auxerre, 4 juin. — On entend maintenant les médecins experts. Le docteur Mercier, directeur de l'Hospice d'aliénés d'Auxerre, déclare : « Jacquard et Vienny n'étaient pas, au moment de l'acte, en état de déraison, dans le sens de l'article 63 du Code pénal. L'examen psychiatrique biologique révèle chez Jacquard des anomalies de nature à atténuer dans une très grande mesure sa responsabilité. »

Cet examen révèle chez Vienny des anomalies de nature à atténuer dans une faible mesure sa responsabilité. M. Léon Frieur, s'adressant au docteur Mercier, lui demanda si, à son avis, les accusés ont chacun une responsabilité personnelle ? R. — Je crois que dans la genèse du crime, Jacquard doit être mis au premier plan. L'audience est suspendue.

LES INSTRUMENTS DU CRIME. A la reprise de l'audience, les pièces à conviction sont placées sous les yeux du jury. L'attribution de la hache à laquelle adhèrent encore des cheveux et dont le manche énorme est ensanglanté, font passer un frisson d'horreur dans l'auditoire.

Le revolver, le couteau qui servit à égorger les malheureux, les morceaux de vêtements, toutes ces choses macabres et sanglantes, tout cet attirail de meurtre et de sang est successivement retiré des caisses et montré au jury, en présence de l'expert armurier, qui donne des explications de circonstance.

Après la suspension d'audience, Jacquard et Vienny furent interrogés par le jury et par le président. M. Charriat, du barreau de Troyes, a la parole : « Vous avez le droit, dit-il au jury, et le devoir d'écouter un témoignage spécial à ces crimes, commis dans des circonstances si graves, et qui ont entraîné la mort de deux personnes. Ce témoignage, au nom de leur dignité et de celle que je me propose de défendre, je vous prie de vouloir bien écouter, laissant à d'autres la mission courtoise, dans une pareille affaire, de prononcer des paroles de clémence et de pitié. »

Les débats du procès se continuent dans une audience de nuit qui n'est pas encore terminée quand nous mettons sous presse.

Le Congrès des préposés des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Le Congrès des manufactures de tabac. Paris, 4 juin. — L'Association générale des préposés des manufactures et magasins de tabac, prendra ses séances à partir du 10 et 11 juin courant, à la Taverne Municipale, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

La troisième journée du Congrès des Douaniers

UNE DELEGATION AU MINISTRE. Paris, 4 juin. — Cette troisième journée du congrès de l'union fédérale des agents des services actifs des douanes s'est ouverte hier matin, sous la présidence de M. Bidouret, de Bordeaux. Elle a été consacrée à l'examen de l'adoption de divers vœux relatifs à l'habillement, à la faculté de porter ou non des jambières, à l'hygiène des casernes, à ce qu'on soit facilité aux douaniers de bénéficier de la loi sur les habitations à bon marché.

En outre, divers délégués — et le congrès les a approuvés — ont estimé que la loi de 1887 devait avoir pour conséquence de les faire bénéficier du nouveau tarif appliqué actuellement à la soie de la gendarmerie. Entre temps, une délégation de six membres ayant à sa tête M. Petrisse, a été reçue au ministère des finances par M. Denay, directeur général des douanes.

Cette délégation, en fin de séance, est venue rendre compte de son mandat. Elle a reçu du directeur général un cordial accueil et ce dernier s'est empressé, à la première démarche, d'accorder aux membres du congrès, une prolongation de quarante-huit heures de congé, donnée en raison du Congrès. Il a également promis de recevoir lundi matin ceux des délégués de province qui ont certaines améliorations à présenter pour les régions agricoles de leur département.

Quant au vœu formulé par les membres de la délégation au nom du Congrès, pour l'amélioration du sort des agents des services actifs, M. Denay s'est excusé de ne pouvoir donner une réponse avant d'avoir pris l'avis du ministre.

Une délégation du bureau sera reçue lundi matin par M. Cochery.

SEANCE DE L'APRES-MIDI. M. Tours, de Marseille, assiste de MM. Péllet, de Valenciennes, et Duplan, de Charleville, président la séance des l'après-midi, laquelle est assistée de nombreux délégués étrangers. Les délégués ont pour but de faire valoir l'intérêt qui précède à faire triompher les justes et légitimes revendications de ces modestes travailleurs de l'Etat, qui sont les agents des douanes ; toujours au service de la patrie, ils ont, en raison des services qu'ils rendent à l'Etat et à ses finances.

Les nouveaux ont promis d'étudier à fond leurs revendications et de se faire inscrire au groupe qui, à la charge de se charger de défendre les intérêts des douaniers.

Crois, parmi les députés présents : MM. Noël, Cadent, Clapot, Buisson, etc., etc. Une question très importante pour les congressistes a été discutée ensuite au cours de la séance.

Elle concerne le statut civil. Les agents des services actifs des douanes se trouvent, en effet, dans une situation étrange. Ils ne jouissent pas de tous les avantages réservés aux gendarmes, et, d'autre part, on leur refuse les avantages dont jouissent les fonctionnaires civils. S'ils réclament au ministère des finances, on leur fait observer qu'ils sont soldats. S'ils s'adressent à la guerre, on leur répond : Vous êtes des fonctionnaires civils et la preuve, c'est que vous êtes à la solde de l'administration des finances.

Or, les congressistes, au nom de leurs camarades, ont demandé au ministre de leur incombe en cas de mobilisation, ils aient voté cet état de choses changer. Ils ont le droit de vote ; ils voudraient donc enfin jouir de toutes les libertés accordées aux autres fonctionnaires civils à la Fédération des agents des douanes.

Cette question sera soumise à l'étude des groupes dont les délégués recevront mandat ferme pour se prononcer au prochain Congrès.

Violents orages dans le Gers. UNE REGION INONDEE. Lectoure, 4 juin. — On télégraphie de Fleurance que La Capelle et la Cusse, à la suite de pluies torrentielles, ont subitement monté de cinq mètres, ravageant tout sur leur passage.

Fleurance, le quartier de la gendarmerie est envahi par un mètre d'eau. De nombreuses maisons sont inondées. Mme Barret, sur le pont de disparition sous les flots, a été sauvée par un gendarme.

La route de Lectoure est coupée, ainsi que les communications avec la gare. Trois ponts sur la Cusse sont entièrement recouverts par les eaux. Les passages, qui ont été emportés, la vallée est complètement dévastée.

DANS LA HAUTE-GARONNE. Toulouse, 4 juin. — Des orages très violents, accompagnés de grêle, ont éclaté dans la Haute-Garonne, ravageant plusieurs communes. dont les récoltes sont particulièrement éprouvées.

La médaille des cantonniers. Paris, 4 juin. — La médaille d'honneur est décernée aux chefs-cantonniers et cantonniers de la voirie départementale et communale désignés ci-après :

NORD : MM. Brabant, chef-cantonnier à Saint-Amand ; Bouvret, chef-cantonnier à Saint-Jean-Cappel ; Villotte, cantonnier à Avelin ; Dehon, cantonnier à Douchy ; Wandewalla, cantonnier à Zegers-Cappel ; Delpierre, ex-cantonnier à Merville ; Cailler, cantonnier à Wavrin ; Delys, ex-cantonnier à Lille ; Vaillant, cantonnier à Beuvry ; Lesouyer, cantonnier à Salesches ; Cortelin, cantonnier à Spyecker ; Houveneghel, cantonnier à Pradelles ; Parfait, cantonnier à Jeumont.

PAS-DE-CALAIS : MM. Degand ex-cantonnier à Lieres ; Dubronel ex-cantonnier à Esquiennes ; Flement, ex-cantonnier à Affranches ; Guerville, ex-cantonnier à Longvillers ; Duhanlois, ex-cantonnier à Averdouin ; Scotté, ex-cantonnier à Bayanchem-lez-Sperlecques ; Crépeau, ex-cantonnier à Saint-Hilaire-Cottet ; Cottigny, cantonnier à Fleurbait ; Fertou, chef-cantonnier à Linghem ; Oberl, cantonnier à Helfaut ; Duchet, ex-cantonnier à Ablainzeille ; Pevronne, cantonnier à Lieres ; Leleux, cantonnier à Campagne-Bouillonais ; Fournier, chef-cantonnier à Vis-en-Artois.

Terrible accident de chemin de fer

UN WAGON BROYE. — DEUX MORTS, — DIX BLESSES. Limoges, 4 juin. — Par suite d'un erreur d'aiguillage, un train de marchandises allant de Limoges à Angoulême, a tamponné cet après-midi, à une heure, en gare de Limoges-Montivoy, un train de ballast, stationné sur une voie d'aiguillage.

Une voiture de 3e classe attelée à ce dernier train a été littéralement broyée. Elle contenait douze ouvriers employés aux travaux de la voie, qui furent tous plus ou moins grièvement blessés. Deux d'entre eux ont été transportés dans un état désespéré à l'hôpital de Limoges. Ils y sont morts en arrivant.

Les secours ont été immédiatement organisés par le personnel de la gare.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A BLANC-MISSERON. Incendie des Verreries Réunies. SEPT CENT MILLE FRANCS DE DEGATS. Dans la nuit de vendredi à samedi, un violent incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré aux Verreries Réunies, important établissement situé près de la gare de Blanc-Misseron.

Les secours furent rapidement organisés par les pompiers de Crespin, Châteauneuf et Quévain. Les magasins, qui renfermaient une énorme quantité de marchandises, gobergeries, etc., furent entièrement détruits. Un ruissellement considérable a protégé les fours.

Les pertes sont évaluées à sept cent mille francs. Les ouvriers, qui sont environ cinq cents subissent aucun chômage.

A ARMENTIERES. La grève du tissage Mahieu. LA REPRISSE DU TRAVAIL EST DECIDEE. Hier, samedi, à neuf heures du matin, une entrevue a eu lieu entre la direction du tissage Mahieu et une délégation des grévistes.

Les délégués ayant obtenu satisfaction sur la plupart des réclamations qu'ils étaient chargés de formuler, réintégrer les ouvriers au travail. L'Association Textile, où ils rendirent compte de leur mission. A dix heures, la reprise immédiate du travail était décidée.

Seuls les ouvriers tisseurs faisant du travail de nuit, restant en grève. La question de la conduite de deux métiers huit-quarts par un ouvrier aide d'un apprenti ; ce genre de travail n'étant pas admis par les ouvriers. Une entrevue entre ces ouvriers et le gérant de la maison Mahieu aura lieu lundi, à neuf heures.

A LANNOY. LA GRÈVE DES FILATURES. Vers le chômage complet. — Les patrons refusent la médiation du juge de paix. La situation est de plus en plus tendue. A l'usage de MM. Boutmy frères, à Lannoy, la grève est complète ; chez Parent-Monfort, également.

A la filature Delannoy et fils, par suite de la grève des fileurs, quarante déviateurs ont dû cesser le travail. De ce fait, il est probable que le personnel chômera en entier lundi matin, au plus tard, dans quelques jours.

Le bruit circule que par solidarité, le personnel de la filature de MM. Boutmy, situé à Villers, cessera aussi le travail. De sorte que si la conciliation ne se fait pas rapidement, deux mille ouvriers chômeront avant huit jours.

Nous avons indiqué hier les revendications ouvrières. On peut dire que pour trois ans, l'augmentation des salaires réclamés, est de 30 à 35 centimes par jour. A l'annonce d'un conflit, M. Payen, juge de paix du canton de Lannoy, offrit sa médiation, qui fut refusée par les patrons et les ouvriers.

A Forest, les patrons maintiennent leurs conditions, et les ouvriers, occupés aux travaux des champs, ne paraissent pas trop souffrir de la grève.

A CAUDY. Election du Maire. LE CITOYEN SANDRAS EST ELU MAIRE DE CAUDY. Le Conseil municipal de Caudy s'est réuni hier, samedi, à neuf heures et demie du soir, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, pour procéder à l'élection du maire, en remplacement du citoyen Flévet, décédé.

Tous les conseillers sont présents. Le citoyen Sandras, premier adjoint, en vertu de son mandat, a été élu maire, par 25 voix contre une au citoyen Flévet, dernier, le citoyen Jean-Baptiste Flévet, frère du regretté maire, a été élu conseiller municipal par 2.464 voix.

Aucune objection n'ayant été présentée, il a été déclaré élu et installé dans ses fonctions. L'assemblée procède ensuite au vote pour la nomination du maire.

Le citoyen Henri SANDRAS est élu maire par 25 voix contre une au citoyen Flévet. D'après la loi de 1884, quand le premier adjoint est élu maire, le second adjoint passe premier adjoint de droit. Le citoyen Ernest FLET est donc déclaré élu premier adjoint. Le citoyen Léon VANHAEL est élu deuxième adjoint par 25 voix contre une au citoyen Alphonse BÉLOT et un bulletin blanc.